

IMBROGLIO

Ecoquartier de Saint-Laurent : le cauchemar continue, des procédures judiciaires lancées

« Mais où est passé l'argent ? » C'est la question qui brûle les lèvres des accédants à la propriété de l'écoquartier de Saint-Laurent-Blangy, dont le chantier est à l'arrêt alors qu'il aurait dû être achevé... fin 2010. Patrick Weppe, avocat de quatorze clients victimes, annonce qu'il entame des procédures civiles pour faire constater la défaillance du constructeur. Avant de déposer une plainte pénale ?

PAR SAMUEL COGEE
arras@lavoixdunord.fr
PHOTO ARCHIVES DELPHINE PINEAU

Des maisons individuelles et un bâtiment collectif dont le chantier n'avance pas ; des sociétés qui ont déserté ou fermé ; des clients qui se sentent abusés et qui n'ont pas touché un centime au titre des pénalités de retard. Le chantier de l'écoquartier de Saint-Laurent-Blangy, au carrefour des rues de la République et Gustave-Colin, suscite toujours autant de colère chez les accédants à la propriété, séduits à l'époque par les avantages fiscaux de ce projet au label BBC.

Le 17 décembre 2011, nous vous révélions l'insupportable attente des clients de la SCCV La Pointe de Blangy 2, promoteur chargé de livrer le chantier... fin 2010. Aujourd'hui, force est de constater que rien n'a bougé, ou presque.

« C'est à l'abandon »

La gérante, M^{me} Cisterne, qui avait promis la livraison des bâtiments pour mai, puis pour septembre, n'est désormais plus aux commandes d'un navire qui prend l'eau. On a ainsi appris que la SCCV La Pointe de Blangy 2 ainsi que la société Home Natura Bois, à laquelle elle est adossée, ont déposé le bilan. « Pour calmer la grogne des clients, elle avait promis 800 € par mois de pénalités à régler, détaille M^e Pa-



Tandis que l'écoquartier se dégrade chaque jour, des procédures judiciaires ont été initiées.

trick Weppe, avocat de quatorze clients. Mais personne n'a touché un centime, alors que ces pénalités sont dues contractuellement.

Mais pour autant, certains ne se font plus d'illusions. « Le chantier n'avance plus, c'est à l'abandon, les maisons commencent à s'abîmer, les sociétés ne sont pas payées », soupire ce client. Patrick Weppe confirme l'inertie : « La situation est la même que depuis le début de l'année, à une exception près concernant le bâtiment collectif. Nous avons fait une mise en demeure de reprise et d'achèvement des travaux au début de l'année. On a doublé cela à un constat d'huissier, que j'ai déposé au promoteur, M^{me} Cisterne

« L'état d'avancement des travaux ne correspond pas du tout au pourcentage des sommes versées. »

à l'époque, pour que les VRD (voirie et réseaux divers, NDLR) soient achevés. Une entreprise est venue, ESM, au capital de 1 000 €, ayant le même siège social que l'architecte d'ailleurs. Ils ont posé de la menuiserie PVC et ont quitté le chantier. » C'est mince, et rien n'est hors d'eau. Alors que les clients, asphyxiés par leurs crédits, ont déjà

remboursé 80 à 85 % du prix de l'immeuble. Quant aux maisons individuelles, pas un ouvrier en vue. Alors, que faire ? « On a lancé des procédures civiles pour faire constater la défaillance du constructeur et faire jouer la garantie financière d'achèvement, prévient M^e Weppe. L'état d'avancement des travaux ne correspond pas du tout au pourcentage versé, ce qui pourrait d'ailleurs constituer une infraction pénale. Cependant, même au niveau de la garantie financière d'achèvement, M^e Weppe n'est pas serein : « La loi impose cette garantie, intrinsèque ou extrinsèque. Notre inquiétude, c'est l'existence et surtout l'étendue de cette garantie car on a des élé-

ZOOM

Les clients dépriment, une tentative de suicide ! ▶ Les clients de l'écoquartier sont en pleine déprime et paient les pots cassés. Asphyxiés, certains remboursent en effet un logement qu'ils n'occupent pas, tout en étant contraints de payer une location à côté. Récemment, une mère de famille a tenté de mettre fin à ses jours tant l'affaire l'a détruite. « Je prétends que l'ordre public est en jeu », prévient M^e Weppe. M. Vergeot, client également, craint même que tout cela finisse mal : « C'est très dur pour moi et les autres. Quand vous avez tout perdu, vous savez, rien n'empêche que ça finisse en coup de fusil ! »

ments d'information sur actes notariés très variables au niveau de la superficie, de la date d'achèvement des travaux, de la durée du programme... » Des anomalies relevées par plusieurs clients.

La question qui turlupine jusqu'à la police judiciaire de Lille, selon nos informations, est désormais la suivante : où est passé l'argent des clients ? « On aimerait bien le savoir puisque les entreprises ne sont pas payées, certaines ont même déposé le bilan, livre Patrick Weppe. Actuellement, on ne nous donne plus aucune indication. Le chantier est à l'arrêt, les maisons entamées se dégradent, il n'y a aucune protection, d'autant que des toitures ne sont pas terminées. » Bref, les clients ont le sentiment d'avoir été floués, et d'avoir versé des sommes importantes qui ont servi à autre chose qu'à la construction. « Ils n'ont plus d'espoirs dans les promesses faites », conclut l'avocat, qui annonce donc son intention, à travers une prochaine plainte au pénal, de rechercher la responsabilité du constructeur au titre des fonds perçus, de leur utilisation et au titre du contrat d'assurance. ■

OUVERTURE LAPEYRE ARRAS

AMÉNAGEMENTS • BAINS • CUISINES • MENUISERIES • SOLS

ARRAS

LAPEYRE

LAPEYRE

ARRAS

30 Route de Cambrai
62217 Tilloy-les-Mofflaines

AMÉNAGEMENTS • BAINS • CUISINES
• MENUISERIES • SOLS
www.lapeyre.fr